

Février 2025

## L'actu juridique du secteur à profit social !

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL  
SECTORIELLES ET/OU INTERSECTORIELLES  
ET AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU  
TRAVAIL

*[p.02](#)*

ACTUALITÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL/  
UNISOC

*[p.05](#)*

ACTUALITÉS AU NIVEAU DES ENTITÉS  
FÉDÉRÉES

*[p.06](#)*

# Conventions Collectives de Travail sectorielles ou intersectorielles et Avis du Conseil National du Travail et Avis du Conseil National du Travail

## *Conventions Collectives de Travail sectorielles*

### **332 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE**

[Convention collective de travail](#) du 22 novembre 2024 relative à la cotisation complémentaire pour des initiatives de formation et d'emploi - montant, mode de perception et usage.

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des établissements et services qui ressortissent à la Commission paritaire pour le secteur.

Date de signature	22/11/2024
Fin de validité	31/12/2026

[Convention collective de travail](#) du 22 novembre 2024 relative à la cotisation complémentaire pour des initiatives de formation et d'emploi - montant, mode de perception et usage.

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des établissements et services organisant de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans, tels que les crèches, les préguardiennats, les maisons communales d'accueil de l'enfance, les maisons d'enfants, les haltes-garderies - halte accueil d'urgence et en accueil flexible, les services d'accueil extra-scolaire, les services de gardiennes agréés et les services d'accueillantes d'enfants conventionnées, les services de garde à domicile d'enfants malades, qui ressortissent à la Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé.

Date de signature	22/11/2024
Fin de validité	31/12/2026

### **225.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE**

[Convention collective de travail](#) du 11 décembre 2024 relative au devoir de connexion et au droit à la déconnexion dans les relations professionnelles.

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des établissements d'enseignement et des internats de l'enseignement libre de la communauté française et de la communauté germanophone dont le siège social est situé en

Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'Office national de Sécurité sociale au rôle linguistique francophone.

Date de signature	11/12/2024
Fin de validité	Toujours d'application

### **319.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'EDUCATION ET D'HEBERGEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE**

[Convention collective de travail](#) du 19 décembre 2024 relative à l'octroi d'une prime unique (CO-COF).

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des établissements et services qui ressortissent à la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone et qui sont agréés et/ou subventionnés par la Commission communautaire française.

Date de signature	19/12/2024
Fin de validité	31/03/2025

[Convention collective de travail](#) du 19 décembre 2024 relative à la modification de la convention collective de travail du 26 juin 2008 relative à la prime syndicale en Région wallonne.

**Champ d'application :** Champ d'application : La présente convention collective de travail est applicable exclusivement aux travailleurs et employeurs des établissements et services d'éducation et d'hébergement qui sont agréés et/ou subsidiés par la Région wallonne ainsi qu'aux travailleurs et aux employeurs des établissements et services exerçant les mêmes activités et qui ne sont ni agréés ni subventionnés et dont l'activité principale se situe en Région wallonne, qui ressortissent à la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone.

### **322.01 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES AGREES FOURNIS-SANT DES TRAVAUX OU SERVICES DE PROXIMITE**

[Convention collective de travail](#) du 23 décembre 2024 Bénéficiaires et modalités d'octroi et de paiement des avantages complémentaires à charge du «Fonds social pour les Titres-services».

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des entreprises ressortissant à la Sous-commission paritaire pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité.

Date de signature	23/12/2024
Fin de validité	Toujours d'application

## 337 - COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR LE SECTEUR NON-MARCHAND

[Convention collective de travail](#) du 16 décembre 2024 concernant l'affectation des moyens perçus via la cotisation de responsabilisation pour les malades de longue durée.

**Champ d'application :** La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des entreprises qui relèvent de la compétence de la commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand (CP 337).

Date de signature	16/12/2024
Fin de validité	Toujours d'application

## *Conventions Collectives de Travail intersectorielles*

### 300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

[Convention collective de travail](#) modifiant la convention collective de travail n° 32 bis du 7 juin 1985 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite.

Date de signature	17/12/2024
Fin de validité	Toujours d'application

## Avis du Conseil National du Travail

28/01/2025	<a href="#">AVIS n°2440</a> Salaire minimum – Évaluation du cadre d'accords.
17/12/2024	<a href="#">AVIS n°2438</a> Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises – Cotisations patronales pour l'année 2025. Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises – Chômage temporaire – Cotisations patronales pour l'année 2025.
26/11/2024	<a href="#">AVIS n°2433</a> Projets-pilotes destinés à la prévention primaire du burn-out au travail – Adaptation du cadre réglementaire.

# Actualités au niveau fédéral/UNISOC

## PROPOSITIONS DE LOI

- 20/11/2024 [Proposition de loi](#) modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne la modification du plafond du chiffre d'affaires applicable au régime de franchise de la TVA pour les petites entreprises.
- 01/10/2024 [Proposition de loi](#) relative à la reconnaissance de la pénibilité des fonctions et des activités professionnelles exercées dans le secteur des soins pour les conditions d'accès à la pension anticipée et pour le calcul du montant de la pension.
- 27/11/2024 [Proposition de loi](#) modifiant diverses dispositions en ce qui concerne l'application prolongée du plafond de 600 heures au travail des étudiants.

## UNISOC

- 01/02/2025 [SNCB : adaptation tarifaire des abonnements de +3,03 % au 1<sup>er</sup> février 2025.](#)
- 31/01/2025 [La directive sur les salaires minimums transposée en Belgique.](#)
- 22/01/2025 [Réforme de la responsabilité extracontractuelle des agents d'exécution.](#)
- 16/01/2025 [Nouveautés sociales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.](#)
- 11/01/2025 [Dépassement de l'indice pivot \(130,67\) prévu en janvier 2025.](#)
- 10/01/2025 [Les partenaires sociaux fixent la cotisation FFE pour 2025.](#)
- 03/01/2025 [Indemnité kilométrique trimestrielle \(AR 2017\) : 0,4290 € par kilomètre du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025.](#)

# Actualités au niveau des entités fédérées

## Région Wallonne

### PROJETS ET PROPOSITIONS DE BUDGETS/DÉCRETS

- 19/11/2024 [Projet de budget](#) de fonctionnement du parlement de Wallonie pour l'année 2025.
- 15/11/2024 [Projet de décret](#) contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

### AVIS DU CESE

- 25/11/2024 [AVIS](#) - Titres-services : suivi de l'arrêt du Conseil d'Etat

## Fédération Wallonie-Bruxelles

### PROJETS DE DÉCRETS

- 11/12/2024 [Projet de décret](#) contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025.
- 11/12/2024 [Projet de décret](#) contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024.

## Région Bruxelles-Capitale

### PROJETS DE RÈGLEMENT

- 25/11/2024 [Projet de règlement](#) ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025.